

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Cabinet du Préfet

affaire suivie par :

M. Denis KONTZ

☎ 03.89.29.20.11

☎ 03.89.41.38.44

✉ denis.kontz@haut-rhin.pref.gouv.fr

Le préfet du Haut-Rhin

À

Mesdames et Messieurs, les maires du Haut-Rhin,
Monsieur le Président du conseil départemental.

En communication :

À madame et messieurs les sous-préfets.

À monsieur le directeur départemental de la
sécurité publique du Haut-Rhin

À monsieur le colonel, commandant le

groupement de gendarmerie du Haut-Rhin,

À monsieur le colonel, commandant le service
départemental d'incendie et de secours.

Colmar, le **12 DEC. 2016**

OBJET : dispositif de sécurisation mis en place à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- P.J :**
- Arrêté préfectoral n° 2013-256-0008 du 13 septembre 2013 (version consolidée) portant réglementation de la vente, stockage, transport, détention et utilisation des artifices de divertissement,
 - Arrêté préfectoral du 3 décembre 2015 portant réglementation de la vente et de l'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques destinés au théâtre pendant l'état d'urgence,
 - Arrêté préfectoral du 28 novembre 2016 portant réglementation pendant la durée de l'état d'urgence de la vente et de l'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques.

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de manifestations festives et de rassemblements populaires qui appellent une vigilance constante ainsi que la mobilisation sans faille de l'ensemble des acteurs et des services de sécurité. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire cette année, alors que la menace terroriste persiste à un haut niveau, et que l'état d'urgence contribue à la prévenir.

Aussi, nous appartient-il de prendre toutes les mesures utiles pour éviter que la nuit de la Saint-Sylvestre ne soit le prétexte à des débordements ou des violences de nature à troubler gravement l'ordre public et à porter atteinte à la sécurité des personnes.

Toutes les mesures réglementaires adaptées doivent être prises, dès lors qu'elles permettent de limiter les facteurs de risque, notamment l'application stricte de la législation sur la vente et l'utilisation des pièces d'artifice. Pour rappel, vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral actualisé portant

réglementation de l'utilisation des artifices de divertissement dans le département. Un arrêté complémentaire interdisant le transport de carburant sera également pris avant la fin de l'année.

Au-delà de la mobilisation par l'État des forces de police, de gendarmerie et des services d'incendie et de secours, un dispositif spécifique de sécurisation sera mis en place, visible, adapté et réactif pour renforcer le sentiment de sécurité tout au long de la nuit de la Saint Sylvestre. D'ores et déjà, un renfort de plusieurs unités de forces mobiles a été demandé afin d'intensifier les patrouilles sur le terrain et de veiller à la protection des personnes et des biens en fonction des événements.

Dans cette optique, je vous demande de prendre ou d'impulser une dynamique auprès des services partenaires concernant les mesures qui s'imposent :

- **Collecte** des ordures ménagères, notamment les déchets inflammables, si possible dans les heures qui précèdent le réveillon du 31 décembre ; rangement des conteneurs à ordures, voire fermeture des locaux à poubelles lorsque c'est réalisable,
- **Enlèvement** de tous les véhicules épaves ou ventouses, aussi bien dans les espaces publics que privés ouverts à l'accès public en lien avec les différents bailleurs et occupants (centre médico-social, centre socioculturel, local associatif, stade etc.),
- **Sécurisation** des bâtiments publics par la fermeture des accès et issues, le maintien des éclairages le soir et la nuit, le renforcement de la présence humaine (en modifiant éventuellement les horaires de garde des personnels municipaux) afin d'empêcher toutes les tentatives d'effractions et les intrusions,
- **Vérification** de tous les éclairages publics afin de supprimer toutes les zones sombres et assurer ainsi une meilleure sécurité d'intervention avec contrôle de fonctionnement des systèmes d'alarme ou vidéoprotection,
- **Enlèvement** de tous les objets pouvant être utilisés comme projectiles sur la chaussée, les chantiers ou les zones de travaux ou à leurs abords (barrières, cônes, pavés, matériaux divers, outils...) particulièrement dans les quartiers sensibles,
- **Vérification** de la fermeture effective des postes de transformation ENEDIS (ex. ErDF) et de tous les autres sites sensibles (locaux techniques, gaines techniques et canalisations : eau, gaz, électricité, téléphone, réservoirs d'eau potable etc.).

En parallèle, vous veillerez à établir des relations

- AVEC LE MONDE ASSOCIATIF ET LES PARTENAIRES SOCIAUX

- **Occupation** du terrain au travers de la prise de contact avec les organisateurs de manifestations festives rassemblant les habitants,
- **Mise à disposition** de locaux pour les jeunes la nuit afin de leur permettre de se retrouver ailleurs que dans la rue.

- AVEC LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT

- **Renforcement** de la surveillance dans les transports en commun,
- **Invitation** des responsables des sociétés d'autobus à stationner leurs véhicules assez loin les uns des autres au sein de leurs locaux afin d'éviter les incendies par propagation, de s'assurer de la

bonne fermeture de ces locaux, et au besoin d'en assurer la surveillance lors des périodes à haut risque.

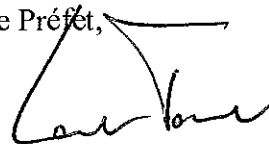
- AVEC LES COMMERÇANTS ET LEUR FÉDÉRATION ET LES GROUPEMENTS OU ASSOCIATIONS

- **en suggérant** la présence d'agents de sécurité à l'extérieur, pour les bâtiments commerciaux et industriels qui ne sont que télé protégés,
- **en sensibilisant** les distributeurs de carburants et de matières dangereuses en ce qui concerne la vente de leurs produits,
- **en sécurisant** les lieux de stockage des produits dangereux (notamment le stockage des bouteilles de gaz dans les stations-service),
- **en demandant** l'application stricte de la législation sur la vente et l'utilisation des pièces d'artifice de tous genres, qui peuvent causer de graves blessures à ceux qui les lancent comme à ceux qui les reçoivent,
- **en refusant** les ventes au déballage de produits d'artifice ou à l'occasion des marchés hebdomadaires.

Cette approche adaptée et pragmatique de sécurité publique a pour but de privilégier l'action préventive afin de maintenir tout débordement ou violences susceptibles de troubler gravement l'ordre public.

Je sais pouvoir compter sur votre totale implication et votre complet engagement afin de permettre à tous de profiter pleinement de cette période de fêtes en toute tranquillité.

Le Préfet,



Laurent Touvet